

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : VAL D'OISE (95)

Commune : VIARMES - 17 a 17 ca

Parcelles cadastrées :

- Le trou aux navets : A-439

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Département : ESSONNE (91)

Commune : GUILLERVAL - 20 ha 31 a 47 ca

Parcelles cadastrées : Parcelles boisées

- Chanval ham : AD-181 R-83 - Chem de mereville : AC-103-104 - La butte de chicheny : ZK-1 - Le mocque bouteilles : D-74-77-78-79-80-82-83-116-122-125-128-145-155-173-177-184 P-17-24-26 - Le muid des debats : ZD-5 - Le triquoir : P-9 - Les pentes du triquois : D-225 - Les pots cassés : P-36 - Les tessons : Y-33 ZD-14 - Les trois bornes : R-68[2] - Pente de chanval : AC-43 - Pente des robines : AC-117 - Pente du brelor : AC-14-15-16-17 - Prairie de chanval : AC-75-76-79-89

Ces biens figurent en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 08/10/2018**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER Île de France, 19, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.